



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1913 du 6 décembre 2018, renouvelant l'approbation de la substance active tribénuron conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TBM 75 WG***

de la société

SHARDA CROPACHEM ESPAÑA S.L.

numéro de dossier

n° 2022-0237

Vu le courrier d'intention de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit TBM 75 WG de l'Anses du 10 novembre 2021,

Vu les observations formulées par la société Fieldfisher pour le compte de la société SHARDA CROPACHEM ESPAÑA S.L. en date du 24 novembre 2021,

Considérant le rejet par l'Anses de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit TBM 75 WG suite au renouvellement de l'approbation de la substance tribénuron, fondé sur la décision prise par l'Etat-membre rapporteur zonal (Malte),

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) N°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TBM 75 WG TRIBE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SHARDA CROPACHEM ESPAÑA S.L. Carril Condomina n°3, 30006 Murcia, Espagne
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	750 g/kg - tribénuron-méthyle
Numéro d'intrant	2150191
Numéro d'AMM	2150097
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	1 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	12 mois à compter de la présente décision

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2021-2575, 2019-4636 et 2019-2139 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 01/02/2022

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)